

(ALE), lequel a eu à son tour un effet de démonstration positif sur le « Round ». Cette tension créatrice s'est répercutée sur l'ALENA et sur les conclusions finales de l'Uruguay Round.

Ces efforts qui se renforcent les uns les autres sont utiles. Ils accélèrent le rythme des réformes à l'échelle internationale. Ils scellent des réformes intérieures qui risqueraient autrement de ne pas résister aux pressions exercées par des groupes locaux d'intérêts spéciaux à moins que des obligations à caractère exécutoire inscrites dans des traités ne viennent les soutenir. Et ils contribuent de ce fait à limiter les poussées unilatérales des grandes économies. Sans ces efforts tant régionaux que multilatéraux, le mouvement en faveur du renforcement du système de commerce et d'investissement fondé sur des règles risquerait de perdre de son élan.

Depuis dix ans, d'autres importants efforts ont été consentis afin de tirer parti des possibilités et des atouts régionaux dans le but d'améliorer l'accès aux marchés voisins. Par exemple, les mesures proposées pour accroître l'intégration régionale en Asie du Sud-Est, et les démarches entreprises dernièrement dans le but d'approfondir les relations commerciales transpacifiques constituent d'importants repères.

Depuis la fin des années 1980, le libre-échange dans l'hémisphère occidental a lui aussi considérablement augmenté. La négociation avec les États-Unis de l'ALE entré en vigueur en janvier 1989 est la première occasion qu'a saisie le Canada de jouer la carte régionale en matière de commerce et d'investissement. Il faut aussi signaler les efforts notoires destinés à redonner vie au Pacte andin, au Marché commun centraméricain et à la Communauté des Caraïbes. Le Mexique et le Chili ont pour leur part négocié un accord de libre-échange entré en vigueur en 1992 (qui vise principalement à éliminer progressivement les droits à l'importation entre les deux pays), le Mexique, la Colombie et le Venezuela en ayant fait autant dans le cadre d'un accord dont l'entrée en vigueur remonte à janvier 1995. D'autres accords semblables ont été signés ou sont à l'étude. Parmi tous ces accords, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le MERCOSUR retiennent particulièrement l'attention, chacun renfermant la promesse d'un véritable marché commun hémisphérique.

Entré en vigueur en janvier 1994, l'ALENA a été l'aboutissement de négociations intensives entreprises en juin 1991, auxquelles le nouveau gouvernement libéral a finalement mis un terme à la fin de 1993 en prenant la décision de proclamer la loi de mise en oeuvre de l'Accord au Canada. Sur le chemin tortueux parcouru dans l'intervalle, les parties se sont entendues en août 1992 sur le texte des négociateurs auquel ont été apportées des rectifications juridiques pendant tout l'automne de la même année, après quoi des accords additionnels sur la coopération en matière